



NOTE AUX FAMILLES

TARIFS DE DEMI-PENSION (forfait 3j 4j ou 5j)



APPLICABLES EN 2017

	Janvier-Mars 2017	Avril-Juin 2017	Septembre-Décembre 2017	TOTAL
Demi-Pension 5j 2,70 €/repas	148,50 € 55 jours	135,00 € 50 jours	202,50 € 75 jours	486,00 € 180 jours
Demi-Pension 4j (non modulable) 2,83 €/repas lundi/mardi/jeudi/vendredi	127,35 € 44 jours	110,37 € 40 jours	169,80 € 60 jours	407,52 € 144 jours
Demi-Pension 3j (jours fixes) 2,97 €/repas	98,01 € 33 jours	89,10 € 30 jours	133,65 € 45 jours	320,76 € 108 jours
Repas exceptionnel 3,25 €/repas	Ce tarif s'applique également aux élèves inscrits au forfait 4 jours et 3 jours qui mangent exceptionnellement			

Le paiement des frais de cantine fait l'objet d'une facturation par trimestre 3 factures/année scolaire (novembre, février et mai)

Toutefois, le montant trimestriel peut être fractionné, à la demande des familles qui connaîtraient quelques difficultés à verser en une seule fois la totalité de la somme (Dans ce cas, appeler au 05-65-63-65-01, Service gestion)

Le prélèvement mensuel est également proposé en début d'année scolaire (formulaire à remplir avant le 20 Septembre)

Les repas servis au restaurant scolaire sont confectionnés sur place avec des produits frais tous les jours par 2 cuisiniers professionnels de la cuisine collective.

Les menus sont équilibrés et tiennent compte des besoins nutritionnels des élèves par rapport à leur âge

Le collège est également engagé dans une démarche de qualité des repas servis